



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Cergy-Pontoise, le 26 mai 2021

Le préfet

à

Affaire suivie par : Denis ROGER
SAFE – Pôle eau
Tél. : 01 34 25 25 42
Mél. : denis.roger@val-doise.gouv.fr
ref : SAFE/PE/95-2021-00024

**SIAEP MAGNY EN VEXIN ST
GERVAIS
6 RUE EUGENE BLOUIN
95420 MAGNY EN VEXIN**

Objet : Réalisation de 3 piézomètres

P.J : récépissé de déclaration

Monsieur,

Par courrier en date du 17 Mai 2021, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant la réalisation de 3 piézomètres.

Ce dossier est enregistré sous le numéro : 95-2021-00024.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe de service,
Responsable Pôle Eau

Ulrich DREUX

P.J. : arrêté de prescriptions générales